



27.12.2011 - 17:24 Uhr

Prise de position du TCS suite à l'arrêt du Tribunal fédéral sur le 140

Bern (ots) -

Le TCS prend acte de l'arrêt du Tribunal fédéral suisse qui a rejeté le recours déposé dans l'affaire du numéro de téléphone 140.

Cet arrêt signifie que l'assistance routière, soit en particulier la rapidité des interventions, et la sauvegarde de la sécurité routière sont soumises à de nouvelles conditions.

Le TCS met tout en oeuvre pour que les personnes ayant besoin d'assistance, donc d'une manière générale ses 1,6 million de membres, continuent de bénéficier rapidement et facilement des prestations de soutien dont elles ont besoin.

Pour atteindre cet objectif, le TCS a ouvert son propre numéro d'appel d'urgence, soit le 0800 140 140, et continuera de répondre également au numéro 140 jusqu'à ce que le partage soit réalisé.

S'agissant du partage du numéro 140 avec d'autres fournisseurs de prestations d'assistance, le TCS s'engagera pour la solution la plus efficace au niveau de la sécurité routière.

Contact:

Français/Italien : Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Allemand : Stephan Müller, porte-parole du TCS, 079 302 16 36,
stephan.mueller@tcs.ch

Italien : Renato Gazzola, porte-parole du TCS, 079 686 08 80,
renato.gazzola@tcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100710628> abgerufen werden.